

AIDE EN FAVEUR DES MOBILITÉS ACTIVES 2024



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

UNE AIDE POUR VOUS ACCOMPAGNER
VERS LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES.

QUELS SONT LES TYPES DE VÉHICULES CONCERNÉS ?



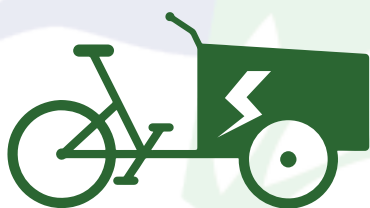
VÉLO CLASSIQUE (HORS VTT, COURSE ET BMX)

NEUF : JUSQU'À 150€
OCCASION : JUSQU'À 100€



VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (HORS VTT, COURSE ET BMX)

NEUF : JUSQU'À 300€
OCCASION : JUSQU'À 150€



VÉLO CARGO (À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE)

NEUF : JUSQU'À 400€
OCCASION : JUSQU'À 200€



VÉLO CARGO CLASSIQUE

NEUF : JUSQU'À 200€
OCCASION : JUSQU'À 100€

Vous pourrez **bénéficier d'un bonus de 20€** sur l'achat simultané **d'équipements de sécurité** (casque, gilet réfléchissant, éclairage complémentaire ou antivol type U catégorie 3) d'un **montant supérieur à 20€**.

Cette année, une aide de 50€ pour faire réparer et mettre en sécurité l'un des vélos de votre foyer vous est également proposée.

Cette aide à la réparation sera cumulable avec l'aide à l'acquisition et le bonus de 20 € pour l'achat d'équipements de sécurité. Elle n'est pas soumise à conditions de ressources. Elle est limitée à une par foyer et par an, et devra être produite sur la base d'une facture détaillée, chez un réparateur du Valenciennois.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?



- Être majeur,
- Être domicilié dans l'une de nos 47 communes,
- L'achat ou la réparation doivent être effectués à partir du **1er janvier 2024**,
- L'achat ou la réparation doivent être réalisés chez un professionnel exerçant dans l'arrondissement de Valenciennes,
- L'achat simultané des équipements de sécurité doit figurer sur la même facture que le vélo.

DE QUELS DOCUMENTS AI-JE BESOIN ?

JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS

Facture de fournisseur d'énergie, quittance de loyer, facture de téléphone mobile..



PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO

Carte d'identité, carte de séjour ou passeport en cours de validité



FACTURE ACQUITÉE DE MOINS DE 3 MOIS

À date de la demande et au nom du demandeur avec les caractéristiques du véhicule acheté.



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Au nom du demandeur



Dans la limite de 50 % du prix d'achat du véhicule.

À partir du 1er janvier 2024, aide accordée sous réserve d'éligibilité et dans la limite de l'enveloppe financière 2024.

Le véhicule doit être pour adulte ou adolescent de + de 16 ans.

Sont exclus de cette aide, les vélos à usage sportif (VTT, vélo de course, BMX...) et les trottinettes électriques.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Attention, une seule aide sera octroyée par foyer. Si vous avez bénéficié de ce dispositif en 2022 ou 2023, seule une autre personne de votre foyer peut en bénéficier.

Les pièces administratives doivent être déposées au même nom que celui indiqué sur la facture.

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE



NOUVEAUTÉ 2024 EN BREF

Les trottinettes ne sont plus éligibles.

Des plafonds en hausse :

	Neuf	Occasion
Vélo sans assistance	INCHANGÉE	-75€ 100€
Vélo Cargo sans assistance	150€ 200€	-75€ 100€
Vélo Cargo avec assistance	300€ 400€	150€ 200€

Une aide à la réparation et la mise en sécurité de son véhicule est possible (1 par foyer et par an).

Si vous avez bénéficié d'une aide les années précédentes, un autre membre du foyer peut la solliciter.



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
LA PORTE DU HAINAUT**

www.agglo-porteduhainaut.fr